

ZAIRE

Loin des regards de la communauté internationale: Violations des droits de l'homme dans L'Est du Zaïre

“Les attaques ont commencé à environ cinq heures du matin. Nous nous sommes enfuis mais les malades qui venaient d'être opérés ne pouvaient pas se lever de leurs lits d'hôpital. Le lendemain, lorsque nous sommes retournés sur les lieux, ils avaient été tués dans leurs lits d'une balle dans la bouche”.

Ce témoignage d'assassinats de sang froid perpétrés contre des malades sans défense par des membres de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) nous vient d'un réfugié zaïrois qui est arrivé en Tanzanie à la fin de l'année 1996.

La Communauté internationale se focalise sur le retour en masse d'environ 500.000 réfugiés rwandais du Nord-Kivu, de l'est du Zaïre et sur l'expulsion de centaines de milliers de réfugiés rwandais de la Tanzanie. Cependant, la tragédie humaine qui persiste dans l'est du Zaïre est complètement ignorée. Les réfugiés ont non seulement été obligés de fuir parce que leur vie était menacée par le fait des attaques systématiques lancées contre les camps mais des hommes, femmes et enfants zaïrois ont été victimes d'horribles exactions aux mains de l'AFDL. A la suite de ces violences, environ 40.000 personnes, aussi bien des Zaïrois que des réfugiés rwandais et burundais, se sont sauvées du Sud-Kivu vers la Tanzanie. Ce rapport expose les violations des droits de l'homme subies par les populations civiles désarmées de la région du Sud-Kivu, dans l'est du Zaïre.

Les témoignages recueillis par Amnesty International suggèrent que l'AFDL a systématiquement attaqué les camps de réfugiés dans le Sud-Kivu qui abritaient 200.000 personnes et a eu aussi arbitrairement recours à la force pour disperser ces camps et pousser les réfugiés à s'enfuir. Il y a eu des témoignages de plusieurs attaques lancées contre les camps de réfugiés avec l'aide des forces gouvernementales rwandaises et burundaises qui croyaient que ces camps servaient de bases aux groupes d'opposition armés agissant contre les gouvernements rwandais et burundais. Les témoignages des réfugiés qui arrivaient en Tanzanie accréditent les thèses selon lesquelles l'exode massif des 500.000 réfugiés du Nord-Kivu à la mi-novembre a été provoqué par des attaques de même nature.

En Octobre 1996, Amnesty International a publié un rapport intitulé: “Zaïre: Anarchie et insécurité au Nord-Kivu et au Sud-Kivu”, AI Index: 62/14/96. Ce rapport rassemble encore davantage de preuves de violations de droits de l'homme commises par l'armée zaïroise.

Une grande partie de la région du Sud-Kivu est maintenant sous le contrôle de l'AFDL. L'accès est interdit aux étrangers dans cette région. Il a été plus particulièrement interdit aux défenseurs des droits de l'homme et aux observateurs étrangers. L'accès dans la région au sud de Fizi, qui reste sous le contrôle du gouvernement zaïrois, a aussi été refusé aux délégués d'Amnesty International. Mais quelles que soient les restrictions imposées pour obtenir des informations, rien ne peut empêcher des personnes désespérées de parvenir à s'enfuir et à ensuite raconter ce qui s'est réellement passé. Fin novembre et début décembre 1996, des délégués d'Amnesty International présents à Kigoma en Tanzanie ont interrogé des réfugiés qui arrivaient du Sud-Kivu. Les différents témoignages recueillis à cette époque forment la base du présent rapport.

Les réfugiés qui se sont enfuis en Tanzanie ont été témoins d'atrocités. Certaines étaient le résultat du conflit armé qui oppose l'AFDL à l'armée zaïroise ou à des milices zaïroises. D'autres étaient le produit direct de violations des droits de l'homme qui sont illégales, même en temps de conflit armé.

Amnesty International pense que d'importantes violations ont été commises dans le Sud-Kivu de septembre à novembre 1996 par les soldats zaïrois, les milices zaïroises et par l'AFDL. L'organisation craint en outre que le même type d'atrocités ne soient encore commises aujourd'hui. Amnesty International demande donc au Gouvernement zaïrois, aux milices zaïroises et à l'AFDL d'arrêter toute violation des droits de l'homme et de d'autoriser l'accès sans condition aux défenseurs des droits de l'homme et à tout observateur qui enquête sur les allégations de violations des droits de l'homme dans le Sud-Kivu.

Ce document décrit les exécutions extrajudiciaires et les harcèlements subits par les populations civiles Tutsi du Zaïre aux mains de l'armée zaïroise, les exécutions délibérées et arbitraires commises par l'AFDL, les attaques lancées contre les camps de réfugiés et les abus commis par l'AFDL contre les personnes déplacées d'origine zaïroise et contre les réfugiés.

1. Les populations civiles Banyamunenge sont victimes d'exécutions extrajudiciaires et d'autres violations des droits de l'homme

La tension est rapidement montée à partir de la mi-1996 dans le Sud-Kivu avec la large publication de rapports sur la présence dans la région de Tutsi armés autrement dit d' " infiltrés " venant du Rwanda et du Burundi ainsi qu'avec les vagues d'arrestations arbitraires de civils Tutsi menées par la police et les soldats zaïrois. Les extorsions et intimidations par les autorités locales de la population Tutsi connue sous le nom de " Banyamunenge " étaient devenues monnaie courante.

A la suite d'un débat qui s'est tenu au Parlement à Kinshasa sur la proposition de priver les Banyamulenge de leur citoyenneté, les autorités locales ont orchestré une campagne anti-Tutsi en collaboration avec des soldats de l'armée zaïroise. Des politiciens de la région ont organisé les membres du groupe ethnique Babembe en groupe armé connu sous le nom de "combattants". Un réfugié les a décrit comme "des jeunes hommes forts et volontaires". En septembre, les harcèlements subits par les Banyamulenge ne faisaient que croître alors que le conflit armé entre "les infiltrés" et les soldats de l'armée zaïroise prenait de l'ampleur. Des Zaïrois et des non-Banyamulenge ont à cette époque été emprisonnés et d'autres ont été expulsés par la force vers le Rwanda et le Burundi.

"En septembre, des Tutsi étaient rapatriés au Rwanda. J'ai pu observer l'événement parce que je travaillais près d'un camp où ils étaient détenus. Les Tutsi étaient dans un camp du HCR. J'avais aussi une amie qui a été rapatriée et à qui j'ai pu rendre visite quelques fois. Les Banyamulenge ont ensuite déclaré la guerre."

Des réfugiés interrogés en Tanzanie en novembre et en décembre 1996 ont confirmé le massacre par des soldats zaïrois et les milices zaïroises d'un grand nombre de Banyamulenge, hommes, femmes et enfants.

A la mi-septembre 1996, plus de 100 Banyamulenge, pour la plupart des femmes et des enfants, ont été massacrés dans les villages de Lueba et de Mboko par des membres armés de l'ethnie Babembe, "les combattants". Les victimes étaient des membres d'une église méthodiste.

"Ils ont voyagé jusqu'à Lueba pour demander la paix. Ils ont tous été massacrés par les Babembe, certains à Lueba, d'autres à Mboko. A Mboko, ils ont été jetés dans le lac. Nous avons inhumé les corps qui revenaient sur la rive. Il y en avait huit au total. Mais la grande majorité a été tuée à Lueba."

Amnesty International a recueilli les témoignages de plusieurs autres massacres. Ces allégations n'ont pas encore été vérifiées mais Amnesty continue son enquête.

2. Des assassinats délibérés et arbitraires perpétrés par l'AFDL

Des membres du groupe armé à dominante Tutsi et de l'AFDL ont été aussi pris pour des Banyamulenge, des Rwandais ou des Tutsi par les réfugiés.

a. Des malades et des infirmières tués dans un hôpital

L'hôpital de Lemera qui se trouve à environ 85 kilomètres au nord d'Uvira est le plus grand hôpital de la région. Il possède près de 230 lits. Au début du mois d'octobre, environ 300 malades y étaient hospitalisés. Parmi les patients se trouvaient des soldats zairois blessés lors des affrontements qui se sont déroulés dans la région avec une intensité croissante. Beaucoup d'entre eux revenaient du Burundi. La direction de l'hôpital avait demandé aux militaires de renforcer la protection de l'hôpital en échange des soins apportés aux soldats. Des renforts militaires en provenance de Kinshasa ont été envoyés à Kidoti, dans un village qui se trouve à deux ou trois kilomètres de là.

Aux premières heures du 6 octobre, des membres du groupe armé à dominante Tutsi ont attaqué Kidoti. On a dénombré des victimes aussi bien du côté des soldats zairois que du côté des rebelles. Des civils ont aussi été tués, deux personnes au moins semblaient avoir été délibérément prises pour cibles et tuées.

“Deux prêtres ont été tués. Celui qui s'appelait Koko a été abattu sur le champ et l'autre, l'abbé Ndogole, a d'abord été pris en otage ; son corps a été retrouvé dans les montagnes peu après.”

Le groupe armé a ensuite attaqué l'hôpital de Lemera.

“Tous ceux qui n'ont pas pu se sauver à temps ont été tués. Les assaillants sont rentrés dans l'hôpital, ont volé les médicaments et tué les patients. Deux infirmières, Kadaguza et Simbi, et une assistante infirmière du nom de Maganya ont aussi été tuées.”

Quand ceux qui s'étaient enfuis sont revenus à l'hôpital, vers quatre heures dans l'après-midi, ils se sont trouvés face à un véritable carnage. Un récit provenant d'un témoin oculaire fait en effet état de 30 malades tués dans leurs lits à coups de fusil ou à la baïonnette. La plupart de ces victimes étaient des membres du groupe d'opposition armé burundais qui avaient été blessés lors des affrontements au Burundi. Des infirmières ont été tuées dans leurs quartiers de résidence. Un docteur burundais dont la maison avait été criblée de balles était parvenu à s'échapper un peu avant l'attaque.

Les assassinats de soldats blessés dans leurs lits d'hôpital et des infirmières dans leurs quartiers à l'hôpital de Lemera sont sans nulle doute une flagrante violation du droit humanitaire international.

b. La population civile tuée à Kiliba

Le 18 octobre, des membres de l'AFDL ont attaqué la ville de Kiliba. Il n'y a pratiquement eu aucune résistance de la part des quelques gendarmes zaïrois (huit au total, d'après un témoin) présents dans la ville et qui s'étaient enfuis tout au début du conflit "*parce qu'ils n'avaient pas de munitions*". Malgré tout, 60 personnes ont été tuées, y compris des bébés.

"L'attaque a duré de 5 h 45 à 10 h 30 du matin. Nous nous sommes enfuis quand nous avons entendus des coups de feu. Nous sommes revenus à 14 h 40 et avons trouvé des morts. Angela Buyoboke et son bébé de huit mois figuraient parmi les morts."

Parmi ces morts, on comptait neuf membres de la famille Kassandra qui, d'après un témoin, ont été décapités à l'arme blanche à leur domicile. Les corps ont été transportés à l'hôpital d'Uvira. D'autres personnes qui auraient été victimes de ces massacres sont les membres des familles Kabandja et Bulambo, une femme du nom de Fitine et son bébé de deux mois. Tous ces morts ne semblent pas être des "victimes de la guerre" mais bel et bien les victimes d'exécutions arbitraires et délibérées.

c. Des attaques perpétrées contre les camps de réfugiés

Les membres de l'AFDL ont attaqué les camps de réfugiés du Sud-Kivu, l'un après l'autre, à partir de la mi-octobre. Environ 220 000 réfugiés (dont les deux tiers venaient du Burundi et le reste du Rwanda) s'abritaient dans 12 camps, dans la région du Sud-Kivu. La nature systématique des attaques semble indiquer qu'une politique délibérée de l'AFDL visait la destruction des camps de réfugiés et l'expulsion par la force des réfugiés.

Il y avait une présence militaire dans certains camps et même peut être dans tous. Le Haut Commissariat aux Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) finançait un contingent de soldats zaïrois pour protéger les camps, et certains soldats zaïrois avaient été affectés dans des camps de réfugiés d'une région voisine dans le cadre des opérations anti-insurrectionnelles. Dans certains cas, les soldats zaïrois fuyaient avant le début des attaques. Se trouvaient aussi dans ces camps des membres de l'ancienne armée rwandaise, des milices *interahamwe* responsables du génocide de 1994 au Rwanda et des membres du groupe d'opposition armé burundais.

Cependant, les assauts n'étaient pas seulement dirigés contre des objectifs militaires. Il y aurait eu aussi des exécutions arbitraires de personnes non-armées lors de certaines de ces attaques.

A partir de la mi-octobre, les soldats de l'AFDL ont attaqué les camps de réfugiés de Kagunga, Runingo, Kibigoye et Luberezi. Le camp de Kagunga a été lourdement bombardé vers le 18 octobre. Ensuite ce fut le tour du camp de Runingo. Une réfugiée raconte que les Banyamulenge ont attaqué au beau milieu de la nuit, pendant qu'elle dormait. Elle a essayé de s'enfuir, mais on lui a tiré dessus dans sa course. Un autre réfugié ajoutait : *“Les soldats zairois avaient quitté les lieux avant l'assaut. Les Banyamulenge tiraient, tiraient. La situation était catastrophique.”* Les estimations sur le nombre de personnes tuées lors de l'attaque du camp de Runingo varient mais des témoins ont vu les corps de quatre enfants et de leur mère.

Le camp de Luberezi a été attaqué dans la nuit du 20 au 21 octobre. Certains des réfugiés qui avaient fui après l'assaut précédemment lancé contre le camp de Runingo et qui s'abritaient dans le camp de Luberezi ont été à nouveau victimes d'une attaque armée. Un témoin a confirmé que le camp avait été encerclé par les assaillants durant la nuit.

“A environ sept heures du matin, ils ont attaqué le camp avec des fusils et des bombes. Des membres de ma famille ont été tués: mon père, Bizimana Samuel et mes soeurs Nuwimana Maria et Sofia Wimbabazi. J'ai vu des cadavres mais je n'ai pas eu le temps de les inhumer.”

Un autre témoin qui travaillait pour une organisation non gouvernementale d'aide humanitaire a rapporté les faits suivants:

“Il ya eu des assassinats en pleine journée. Je pense qu'il ya eu beaucoup de morts y compris la femme d'Alex Nyarumbaga. Ils venaient d'avoir un bébé, il y avait deux mois de cela.”

Le principe de la distinction entre combattants, populations civiles et non-combattants est couvert par le droit humanitaire international qui établit les critères fondamentaux à observer en temps de guerre. Les nombreux témoignages recueillis indiquent qu'il y a eu un manque de respect manifeste des populations civiles de la part de l'AFDL; dans certains cas, les soldats avaient déjà évacué les lieux avant les assauts lancés contre les camps, dans d'autres, ils ont abandonné les

camps au début des attaques. Il semble en outre que les assaillants n'ont pas pris la peine de distinguer les populations civiles des objectifs militaires.

Les réfugiés, de par leur statut particulier, sont sous la protection du droit international. La mort de ces personnes non-armées, femmes et enfants représente un échec flagrant de la communauté internationale qui n'a pas su assurer cette protection dans l'Est du Zaïre. Le HCR, les agences responsables de la protection des réfugiés sont restés jusqu'à ce jour silencieux et n'ont fait aucune mention des attaques perpétrées contre les camps de réfugiés.

d. D'autres violations commises pendant la fuite vers la Tanzanie

La capitale provinciale d'Uvira est tombée aux mains des rebelles le vendredi 2 octobre dans l'après-midi. Le gros du contingent militaire zaïrois avait été le premier à abandonner la ville, très tôt dans la matinée du vendredi à bord de voitures et de camions, souvent volés et remplis d'objets pillés.

Ils étaient suivis par une grande partie des 300 000 habitants de la ville. Il y avait aussi des dizaines de milliers de réfugiés du Rwanda et du Burundi qui avaient abandonné les 12 camps où ils avaient vécu jusqu'à la prise d'Uvira. La route au nord de Bukavu était sous le contrôle de l'AFDL et pour cette raison la grande majorité des personnes se sauvaient vers le sud. La fuite n'avait pas été organisée et la plupart des personnes partaient avec très peu d'effets personnels. Des réfugiés interrogés en Tanzanie décrivaient les scènes de panique comme un mouvement en masse d'être humains sur une route étroite. Les familles se dispersaient, les enfants perdaient leurs parents et pleuraient assis sur le bord de la route.

Les civils étaient arrêtés aux barrages routiers contrôlés par les combattants Babembe dans les villages de Makobora, Fizi et Baraka entre autres. Toute personne ayant les traits physiques d'un Tutsi était harcelée. Les réfugiés interrogés en Tanzanie racontent qu'il ont été obligés de corrompre les combattants pour traverser les barrages routiers librement ou encore qu'ils ont bénéficié de la protection d'amis zaïrois qui pouvaient convaincre les combattants qu'ils n'étaient pas Tutsi. Les autres civils étaient la cible des combattants. Le chef de la tribu Bavira, Lenge Rugaza Kabali, semble avoir été exécuté par les combattants Babembe dans le village de Lusenda après avoir été accusé de collaboration avec le groupe armé d'origine Tutsi.

La marée humaine qui se sauvait vers le sud était suivie par les soldats de l'AFDL. Un témoin qui est parvenu à rejoindre la Tanzanie a raconté à Amnesty International que les soldats de l'AFDL obligeaient la population à retourner à Uvira chaque fois qu'ils le pouvaient.

“Une ligne de démarcation avait été tracée par les Banyamulenge à Mboko. Ceux qui n'avaient pas encore traversé Mboko étaient forcés de repartir vers leurs villages.”

Les personnes renvoyées de force à Uvira ont dû à nouveau traverser plusieurs barrages routiers où les soldats de l'AFDL, hommes et femmes, vérifiaient les cartes d'identité et demandaient de l'argent. Certains réfugiés sont retournés à Uvira avec l'idée de s'enfuir à nouveau vers la Tanzanie. Tous ont fourni des témoignages similaires.

“Les Burundais, Zaïrois et Rwandais étaient séparés les uns des autres aux barrages routiers. Les Burundais et Rwandais étaient mis dans des camions et il nous avait été dit que les Burundais étaient transportés à la frontière burundaise et les Rwandais à Kamanyola. J'ai été pris pour un Zaïrois et j'ai donc réussi à traverser.”

Il y a eu d'autres témoignages selon lesquels des soldats de l'AFDL regroupaient les réfugiés Rwandais et Burundais pour ensuite renvoyer certains d'entre eux par la force.

“Alors que je me cachais, les Banyamulenge avaient demandé aux chefs des villages de leur livrer tous les Burundais et Rwandais. Ils allaient d'une maison à l'autre en répétant: “ S'il ya des Burundais à Makobola, nous les renverrons au Burundi.”

Amnesty International s'inquiète particulièrement du sort réservé aux Burundais qui ont été rapatriés de force vers le Burundi où les réfugiés ont été rassemblés et massacrés par les forces gouvernementales burundaises (Voir à ce sujet le rapport d'Amnesty International intitulé “Burundi : Des réfugiés rapatriés de force au péril de leur vie”. AI Index: AFR 16/34/96).

f. Tueries à Mboko

Les personnes qui poursuivaient leur chemin vers le sud ont été les témoins d'affrontements armés entre les combattants Babembe et les soldats de l'AFDL,

d'exécutions délibérées de personnes déplacées d'origine zaïroise et de réfugiés perpétrées par les soldats de l'AFDL. Le village de Mboko a été le théâtre d'exécutions massives du 28 au 30 octobre 1996. Des centaines de personnes qui s'étaient sauvées d'Uvira, parmi lesquelles des combattants qui s'étaient appropriés les armes de soldats zaïrois en fuite, s'y étaient rassemblées.

“Mboko est un village très dispersé. L'attaque a duré du lundi au mercredi. les Rwandais (Banyamulenge) sont arrivés d'Uvira dans leurs voitures. Les soldats zaïrois avaient déjà quitté les lieux. Les combattants ont essayé de riposter. Il ya eu un échange de coups de feu. Les Tutsi faisaient exploser des bombes partout, dans la forêt, dans le lac (Tanganyika), dans les montagnes.”

“Il y a eu environ 300 victimes. Un bateau a fait naufrage avec environ 150 personnes à son bord. Parmi les victimes se trouvaient Apassa, le directeur de l'école primaire de Mboko, et Mbale, un enseignant de la même école tué avec sa famille et ses huit enfants. J'ai vu leurs dépouilles et j'ai aidé à les inhumer. Les personnes qui sont mortes dans le naufrage ont été enterrées dans une fosse commune près du lac.”

“Certaines personnes avaient trouvé refuge dans une église, mais les Banyamulenge y ont jeté une grenade. Nous n'avons pas eu le temps d'inhumer ces corps.”

Certains réfugiés affirment avoir vu des combattants Tutsi tirer depuis la rive sur des bateaux remplis de personnes non armées. Selon eux, quand les bateaux chaviraient, certaines personnes se noyaient mais celles qui arrivaient à nager étaient tuées à coups de fusil dans l'eau. La famille du juge Mbwebwe se trouvait parmi les victimes de noyade.

Parmi les personnes assassinées dans l'église il y avait deux soeurs, Nyota et Vumiliya qui n'avaient que sept ans. Un de leurs frères a vu leurs corps et a raconté les faits à son frère qui fuyait en Tanzanie

Sur la base de ces témoignages et de plusieurs autres, Amnesty International pense que beaucoup des personnes mortes à Mboko ont été victimes d'attaques délibérément lancées au hasard contre la population civile. Dans plusieurs cas les soldats de l'AFDL ont visé les civils qui nageaient vers la rive après le naufrage du bateau ou ceux qui s'étaient réfugiés dans l'église.

g. Des assassinats délibérément et arbitrairement commis dans la région contrôlée par l'AFDL

Il y a en outre des témoignages de tueries commises par l'AFDL à Uvira en novembre. Un homme qui se rendait à l'église après le couvre-feu a été tué. Des soldats ont pénétré dans l'église et quand l'homme a essayé de s'enfuir ils l'ont abattu. Amnesty International a aussi recueilli des allégations d'assassinats délibérés et arbitraires commis par les soldats de l'AFDL à Uvira et à Bukavu, la capitale de la région du Sud-Kivu.

D'après un témoin oculaire, François Nkurikiye a été tué le 16 novembre à Rusambo dans le sud d'Uvira.

“Nous avons trouvé refuge à cinq dans une hutte de pêcheur sur la plage près de Rusambo. Nous étions épuisés. Aux environs de minuit, trois soldats, deux Rwandais et un Burundais sont entrés dans la hutte et nous ont réveillés. Ils parlaient en Kinyarwanda et en Kirundi mais nous nous comportions comme si nous ne comprenions pas ce qu'ils disaient. Ils ont ensuite parlé en Swahili. J'ai expliqué que nous étions des pêcheurs et qu'en raison du manque de carburant nous ne pouvions pas aller pêcher. Mais François ne parlait pas très bien le Swahili. Il lui ont dit: "Tu es Rwandais, nous te connaissons." Il l'ont emmené hors de la hutte et lui ont tranché la gorge.”

François Nkurikiye était un jeune Rwandais d'origine Hutu qui avait fait ses études à Uvira de 1994, année où il avait fui le Rwanda, à 1995. Il était marié à une Tutsi.

D'autres témoins ont rapporté que deux membres du Parlement burundais qui étaient retournés à Uvira avaient été tués deux jours après avoir leur arrestation par des soldats de l'AFDL.

“Parmi les personnes qui revenaient du sud, il y avait les députés Thomas Bukuru et Isidore. Ils étaient seuls sans leur famille respective. Ils ont été séparés des autres Burundais et ont été faits prisonniers. Deux jours plus tard, le 2 novembre, leurs corps ont été retrouvés avec celui d'un médecin rwandais. Ils avaient reçu des coups de machette sur la tête. J'ai vu leurs corps.”

Amnesty International a aussi pris note de témoignages d'assassinats délibérés et arbitraires de réfugiés rwandais commis par les soldats de l'AFDL à Bukavu.

“ Cinq soldats sont entrés dans l'enceinte au moment où nous nous apprêtons à partir. Il y avait deux prêtres, deux assistantes infirmières et quatre enfants. Nous étions cachés et un des prêtres a décidé d'aller leur parler. Ensuite, il a appelé l'un d'entre nous, Pascal Murwirano, un jeune Rwandais de 22 ans, afin qu'il l'aide car il ne parlait pas le Kinyarwanda.

La conversation s'est déroulée comme suit:

“Etes-vous du Rwanda?

- Oui.

- Etes-vous Hutu?

- Oui.

- Quand avez-vous quitté le Rwanda?

- En 1994.

- Déshabillez-vous. ”

“Pascal a fait le signe de la croix. Je me le rappelle très bien. Il a déboutonné le premier bouton de sa chemise et avant qu'il n'ait eu le temps de toucher le deuxième, ils l'ont abattu. Une balle s'est logée dans le cœur, quatre dans le ventre et une dans la tête.”

3. Conclusion

Sur la base de ces témoignages détaillés de témoins oculaires et d'autres sources sûres, Amnesty International considère que d'importantes violations de droits de l'homme ont été commises dans le Sud-Kivu de septembre à novembre 1996. Amnesty International pense que les soldats zaïrois et les milices zaïroises ont délibérément et arbitrairement tué des Tutsi non armés, hommes, femmes et enfants. Amnesty International pense aussi que les membres de l'AFDL ont délibérément et arbitrairement tué des civils sans défense et ont en permanence fait preuve d'un manque de considération à l'égard de la sécurité de la population civile dans ce qui ressemble à des attaques menées aveuglément contre des villages et des camps de réfugiés.

Amnesty International est inquiète de ce que des violations de même nature continuent à être perpétrées dans la région placée sous l'autorité du Gouvernement zaïrois et dans les régions du Nord et du Sud-Kivu contrôlées par l'AFDL. Amnesty International s'inquiète de ce que tout accès dans la région est interdit. Amnesty International demande au Gouvernement zaïrois et à l'AFDL de mettre un terme aux violations des droits de l'homme et de permettre un accès illimité aux représentants des organisations d'aide humanitaire et aux défenseurs des droits de l'homme qui enquêtent sur les violations des droits de l'homme dans le Sud-Kivu.

Amnesty International demande à toutes les parties en conflit de déclarer publiquement leur volonté de se conformer aux principes du droit humanitaire international.

Amnesty International demande également au Gouvernement zaïrois et à l'AFDL de cesser immédiatement le rapatriement par la force des réfugiés au Burundi ou au Rwanda.

Amnesty International demande aux dirigeants de l'AFDL de donner des instructions très claires à leurs troupes pour que les violations des droits de l'homme ne soient pas tolérées et qu'elles respectent les principes fondamentaux du droit humanitaire international, en particulier la protection de la population civile.

Amnesty International demande à tous les pays qui peuvent exercer une influence sur l'AFDL de tout mettre en oeuvre pour assurer que l'AFDL se conforme aux principes internationaux du droit humanitaire.

Amnesty International demande aussi au HCR de constituer une commission indépendante et impartiale pour enquêter sur les allégations d'abus commis pendant les attaques contre les camps de réfugiés qui sont sous sa protection et de dénoncer publiquement ces violations.

